

**ASSOCIATION  
“L’ARCHE A STRASBOURG”**

**6, passage de la Gosseline  
67100 STRASBOURG**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

*Exercice clos le 31 décembre 2025*

**ASSOCIATION  
"L'ARCHE A STRASBOURG"**

**6, passage de la Gosseline  
67100 STRASBOURG**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

*Exercice clos le 31 décembre 2025*

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les dispositions de l'article 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

**Absence d'avis de convention**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à ECKBOLSHEIM,  
Le 27 mai 2026

